



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024

N°5/Finances

Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour le remplacement de la clôture du stand de Tir à l'arc du Parc des Sports et des Loisirs

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

Absent :

M. le Maire indique qu'un dossier de candidature a été déposé par la Commune auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre du fonds de concours « Investissement Sport – Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » permettant de financer la création, la rénovation, la réhabilitation d'équipements sportifs ou l'acquisition de matériels sportifs dont l'objectif est de faire la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, en vue de remplacer la clôture du stand de Tir à l'Arc du Parc des Sports et des Loisirs.

M. le Maire précise qu'au titre de l'année 2024, la Commune sollicite, auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, un fonds de concours pour le projet susvisé à hauteur de 99 596,94 € HT. Il ajoute que la CARPF co-finance le projet à hauteur de 50% du montant HT.

M. le Maire indique que le montant prévisionnel de l'opération pour le remplacement de la

clôture du stand de Tir à l'Arc du Parc des Sports, s'élève à 199 193,87 € HT.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le fonds de concours Investissement Sport – Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 auprès de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour le remplacement de la clôture du stand de Tir à l'Arc du Parc des Sports et des Loisirs.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 13 mai 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des travaux de remplacement de la clôture du stand de Tir à l'Arc du Parc des Sports et des Loisirs,

DECIDE de demander un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, en vue de participer au financement du projet relatif au remplacement de la clôture du stand de Tir à l'Arc du Parc des Sports et des Loisirs.

AUTORISE le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France tout document afférent à cette demande de fonds de concours.

AUTORISE le Maire ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le :

03 JUN 2024

Transmission en Sous-préfecture le :

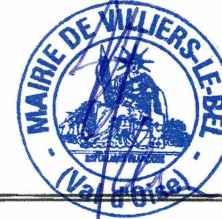
03 JUN 2024

VU et ANNEXE
à la délibération du Conseil Municipal
en date, du

24 MAI 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire
Jean-Louis MARSAC



Affaire suivie par : Isabelle Cossard

Service : FINANCIER

Travaux de remplacement de la clôture du Parc des Sport et des Loisirs - Tir à l'Arc

						SOLDE
Libellé	Dépenses prévisionnelles HT	Dépenses prévisionnelles TTC	Libellé	Recettes prévisionnelles	% sur HT	Reste à la charge de la commune
Travaux rénovation clôture Tir à l'Arc	199 193,87 €	239 032,64 €	CARPF- Fonds de Concours Investissement Sport JO	99 596,94 €	50%	
	199 193,87 €	239 032,64 €		99 596,94 €	50%	139 435,71 €

M. le Maire

Cachet de la Ville

Pour mémoire : **FCTVA SUR DÉPENSES INVESTISSEMENT TTC-**

TAUX 2021 = 16,404%

39 210,91 €

